



Le 27 novembre 2024

APPEL À LA MOBILISATION LE 5 DÉCEMBRE

Le gouvernement a annoncé fin octobre son grand plan de réduction des dépenses publiques, et le « fonctionnaire bashing » bat son plein. Dénonçant un absentéisme supposé accru dans la fonction publique, le Ministre de la Fonction Publique s'attaque aux congés de maladie ordinaire des fonctionnaires. Quand tomber malade devient un luxe...

UNE LARGE MOBILISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'UNSA Fonction Publique et 6 autres fédérations de fonctionnaires appellent à une journée nationale de mobilisation et de grève le 5 décembre, pour s'opposer au projet prévoyant pour la fonction publique :

- L'instauration de **3 jours de carence** dans la fonction publique,
- La **diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90%** au lieu de 100%,
- Le **non-versement de la GIPA** (prime de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) pour l'année 2024.

LA RÉALITÉ DES CHIFFRES

Contrairement à ce que la communication gouvernementale prétendait ces dernières semaines, un rapport de la DGAFP, publié ce vendredi 15 novembre, indique que **l'écart entre fonctionnaires et salariés du privé est loin d'être aussi substantiel qu'annoncé.**

Seul 1,7 jour en moyenne les sépare. Les fonctionnaires, tous versants confondus, se sont absentés 12 jours en moyenne en 2023 quand, dans le privé, c'était 10,7 jours. Pire pour le gouvernement, **le nombre d'absences pour raison de santé est en baisse dans la fonction publique, contribuant à cette réduction de l'écart avec le privé.**

Notons que les chiffres de la DGAC sont aujourd'hui loin de ces moyennes, puisque selon le dernier Rapport Social Unique (RSU) publié par la

DGAC, le nombre de jours d'absence pour raisons de santé par an et par agent dans notre administration se situe autour de 7,5 jours.

Concernant la diminution d'indemnisation des arrêts maladie à partir du 4ème jour à hauteur de 90% du salaire et non plus 100%, il faut savoir que selon le rapport de l'Inspection Générale des Finances paru en juillet 2024, environ 70% des salariés du secteur privé bénéficient d'un maintien du salaire par l'employeur notamment en application d'accords collectifs de branche ou d'entreprise.

Il apparaît donc très nettement au travers de ces éléments que « l'alignement sur le privé » est en fait un alibi bien maladroit. La ligne d'économie retenue n'en paraît ainsi que plus injuste.

RETROUVEZ TOUTS NOS COMMUNIQUÉS SUR
<https://unsa.aero>





LE POIGNARD DANS LE DOS DE L'ACCORD PSC A LA DGAC

Si le volet « complémentaire santé » de l'accord PSC DGAC a été signé par l'ensemble des organisations syndicales de la DGAC en début d'année, le volet « prévoyance » est lui resté longtemps en danger, faute de propositions satisfaisantes. Des modifications de toute dernière minute ont permis d'entériner in extremis un fragile accord il y a à peine plus d'un mois. Cela est récent, mais pas assez pour que ce lot prévoyance ait pu intégrer les nouveaux paramètres que le gouvernement veut infliger aux agents publics, le rendant en quelque sorte obsolète avant même d'être entré en vigueur.

En clair, contrairement à une large part des salariés du secteur privé, aucun accord collectif répondant au nouveau référentiel du projet gouvernemental ne serait donc prévu.

Les agents de la DGAC sont totalement concernés par les annonces gouvernementales faites quant à la réduction des droits du congés de maladie ordinaire pour 2025.

Cette réforme est injuste et injustifiable ! Elle résonne comme une trahison vis à vis des agents et des accords santé tout juste signés à la DGAC.

L'ensemble des agents publics, dont ceux de la DGAC, sont donc couverts par le préavis de grève intersyndical (UNSA, CGT, CFDT, FSU, CFE-CGC, FA-FP, Solidaires).

L'UNSA Aviation Civile appelle les agents à s'opposer à cette remise en question du droit fondamental de ne pas avoir à choisir entre se soigner ou travailler.

**Travailler malade,
la nouvelle norme ? NON MERCI...**

**Tou-ttes
mobilisé-es le
5 décembre**

#STOPauFonctionnaireBashing



**RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS SUR
<https://unsa.aero>**